

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**

SEIZIÈME SESSION

Documents officiels



1029^e
SÉANCE PLÉNIÈRE

Lundi 9 octobre 1961,
à 10 h 30

NEW YORK

SOMMAIRE

	Pages
<i>Point 9 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Discussion générale (suite)</i>	
<i>Discours de M. Morales Guillén (Bolivie) . . .</i>	323
<i>Discours de M. Rapacki (Pologne)</i>	326
<i>Discours de M. Aubame (Gabon)</i>	331

Président: M. Mongi SLIM (Tunisie).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (suite)

1. M. MORALES GUILLEN (Bolivie) [traduit de l'espagnol]: La délégation bolivienne partage la satisfaction générale causée par l'élection unanime et si méritée de M. Slim à la présidence de notre seizième session. En lui exprimant mes félicitations les plus sincères, je forme des vœux pour que sa grande tâche soit couronnée du succès le plus complet.

2. La présente session ordinaire de l'Assemblée des Nations Unies a commencé sous le signe du deuil et de la tristesse, en raison de la mort tragique du Secrétaire général de l'Organisation, M. Dag Hammarskjöld. Le choc douloureux de cette nouvelle nous oblige à méditer longuement, objectivement, sur les lourdes responsabilités de l'heure présente. Nous nous trouvons dans des circonstances où l'humanité se heurte à la plus grave préoccupation de son histoire: il lui faut parvenir de façon définitive à une entente sincère pour maintenir la paix; ce n'est qu'à cette condition, unique et nécessaire, qu'elle pourra survivre.

3. Dag Hammarskjöld est mort au service de la paix, au service de la cause la plus noble à laquelle puisse se consacrer l'humanité mais, en mourant, il a brandi très haut l'étendard de cette cause et nous a laissé, en faisant le sacrifice de sa vie, le devoir de dresser résolument cet étendard au-dessus de tous les dangers. La délégation bolivienne tient à rendre un profond hommage à la mémoire du Secrétaire général disparu et à celle des fonctionnaires de l'Organisation internationale qui sont morts avec lui.

4. Quand l'Organisation des Nations Unies s'est fondée en adoptant sa charte, il y a maintenant 15 ans, l'humanité tout entière a trouvé dans cet événement un motif d'espérance. Après de longues années d'incertitude, elle apercevait enfin la voie décisive de la paix, éternel désir des peuples de la terre. La nouvelle institution internationale avait pour but de remplacer la force par la raison, et sa structure juridique reconnaissait le droit de toutes les nations à l'égalité, en bannissant les odieuses distinctions de puissance, de race, de croyance et de culture. Les souffrances séculaires de l'homme lui avaient enfin — semblait-il

alors — fait comprendre que, par la guerre, on ne peut que tout perdre et que, par la paix fondée sur la raison, si l'on ne gagne pas toujours on a au moins gagné d'éliminer la guerre. Quinze ans ont passé. Aujourd'hui, le nombre des Etats qui s'étaient réunis à San Francisco pour inaugurer cette nouvelle ère d'espérance a doublé. Des peuples nouveaux, des voix nouvelles se font entendre en cette enceinte. La géographie politique du monde est transformée. L'arc-en-ciel des drapeaux s'est multiplié. L'oppression ressentie jadis devrait, semble-t-il, s'être dissipée ou du moins être en voie de disparition, et les espérances nées à San Francisco il y a 15 ans devraient être pleinement réalisées. Et pourtant, loin de disparaître, l'angoisse se fait plus profonde et ne cesse de s'étendre.

5. A l'ordre du jour que nous avons adopté pour la présente session figurent des questions d'une importance vitale pour le destin de l'humanité et pour l'avenir de l'Organisation. De toutes ces questions, la principale reste sans aucun doute celle de la paix. Nous nous trouvons en présence d'une alternative impossible à éluder: ou bien nous parviendrons à un compromis de coexistence pacifique, dans le cadre de l'ordre et des règles que produit et perfectionne l'évolution de la civilisation humaine, ou bien nous nous précipiterons vers l'abîme de la destruction totale du genre humain. L'angoisse innée que suscite dans l'homme la conscience qu'il a du caractère inévitable de la mort s'aggrave encore quand il perd l'espoir consolateur de se survivre dans les générations futures.

6. La Bolivie maintient et maintiendra invariablement son attitude traditionnelle: elle restera au service de la paix, à laquelle elle a toujours contribué, même aux dépens de ses propres intérêts. Nous savons bien pourtant que, comme la grande majorité des pays économiquement et militairement mal préparés aux nouvelles formes de la concurrence et de la rivalité guerrière, nous ne pouvons contribuer à la discussion et à la solution de ce problème que par l'autorité morale que nous confèrent notre bonne volonté et notre bonne foi, dans l'ingrate tâche de persuasion que nous poursuivons depuis si longtemps déjà. Nous n'ignorons pas que, pour régler les litiges, les conflits, les luttes d'intérêts, la force reste — dans ses diverses manifestations, qui vont de l'intimidation à l'éloquente brutalité du fait accompli, — le moyen préféré de ceux qui comptent uniquement — et peut-être un peu trop — sur leur immense potentiel de guerre. L'histoire nous enseigne, hélas! que ce moyen a toujours prévalu sur le poids moral de la raison et du sens des responsabilités. En dépit d'une expérience aussi peu encourageante, le peuple et le gouvernement de la Bolivie croient fermement qu'aujourd'hui plus que jamais il faut défendre ces valeurs jusqu'à ce que la raison l'emporte sur l'intransigeance, en imposant avant tout le respect auquel peut prétendre l'avenir de l'humanité.

7. Le danger en présence duquel nous sommes n'est pas celui des conflits classiques, où ne s'opposent que ceux qui s'y trouvent impliqués directement ou indirectement. Nous sommes en présence d'un danger qui, s'il se précipitait, ferait disparaître tout et tous, agresseurs et victimes de l'agression, belligérants et non-belligérants, coupables et innocents, ceux qui sont engagés dans la lutte et ceux qui ne le sont pas.

8. Le peuple bolivien considère le patrimoine culturel et épistémologique de l'humanité comme un tout indivisible, patrimoine des hommes et des peuples. Les progrès scientifiques, les techniques nouvelles sont le résultat des efforts communs des hommes et de leurs découvertes communes. En conséquence, ils ne peuvent être le patrimoine exclusif de personne. Depuis les peintures rupestres, en passant par toutes les phases lentes et douloureuses de la civilisation, tout a contribué aux remarquables résultats qu'il nous est donné de contempler aujourd'hui. L'homme est l'enfant de la nature, il n'en est pas le créateur. D'où vient alors que l'accumulation de ces connaissances et le développement de l'intelligence menacent maintenant l'humanité d'extermination, et en vertu de quel droit?

9. On peut juger ces considérations bien simplistes, parce que bien connues, mais il nous faut, semble-t-il, en revenir aux formules simples pour bien comprendre l'immensité du danger qui menace l'humanité. La complexité des arguments et contre-arguments en présence desquels nous nous trouvons nous place dans une sorte de cercle vicieux, car le problème devient alors de plus en plus difficile à comprendre et à résoudre. Les discussions sont de plus en plus ardues, et on a d'autant plus de peine à imaginer un avenir meilleur et à concevoir un monde libéré de la crainte de la guerre.

10. La Bolivie joint sa voix à la clameur générale des peuples faibles — qui n'ont d'autres garanties que l'ordre juridique établi par notre organisation pour demander au petit groupe des grandes puissances de respecter scrupuleusement l'obligation que la Charte leur fait de consolider la paix. Le traitement de faveur que leur a accordé cette charte, comme on l'a fort bien rappelé du haut de cette tribune, met ces puissances dans l'obligation de respecter strictement ces responsabilités. En d'autres termes, leur puissance ne leur donne pas le droit d'user et d'abuser avec impunité du recours à la force et encore moins celui de profiter de cette force pour exterminer la vie. Leur puissance les rend exclusivement responsables du maintien de la paix. La Bolivie ne cessera jamais, dans son effort sincère de persuasion, de rappeler ce mandat qu'un penseur éminent de mon pays, alors Président de l'Assemblée législative, énonçait déjà en 1944, alors que s'apaisait le fracas des ultimes combats de la dernière guerre mondiale.

11. Désireux de contribuer d'une façon réelle et positive à la réalisation de ce souhait de tous les hommes, mon pays appuiera toute initiative bien intentionnée qui aura pour but d'éliminer véritablement les dangers de guerre, grâce à des accords de désarmement général et complet, réel et efficace, et tout particulièrement à un accord qui proscrira les armes nucléaires ou tous autres engins de destruction massive.

12. Ma délégation insiste donc sur les conceptions qu'elle a exprimées à maintes reprises en d'autres occasions; les grands progrès de la science qui ont

permis à l'homme de maîtriser et d'exploiter l'énergie nucléaire ne doivent servir qu'au bien-être de la communauté des nations. L'application pacifique de cette conquête de l'intelligence humaine nous permet d'entrevoir, sur la voie du progrès, des perspectives si pleines de promesses et d'une telle ampleur que suivre la direction opposée, vers l'abîme de la guerre la plus effroyable qu'il soit possible d'imaginer, équivaudrait à renier les plus hautes destinées de l'humanité.

13. En ce moment, la situation internationale semblerait ne pas conseiller d'envisager le sort de la paix avec un optimisme excessif. Nous sommes en présence d'un conflit d'intérêts au ton toujours plus intransigeant auquel s'ajoute un tel déploiement de forces qu'on en est même venu à décider unilatéralement de reprendre les essais d'armes nucléaires, ce qui présente de graves dangers pour la santé et la sécurité de tous les peuples. Il est évident que, si l'on ne parvient pas à une entente fondée sur la bonne volonté et la bonne foi, cette situation risque à tout moment, ne serait-ce que pour des impondérables, de dégénérer en catastrophe. Même en cherchant à conserver jusqu'à l'ultime limite des raisons d'espérer en prétendant que l'extermination totale ne se produira jamais, on se demande jusqu'à quel point l'homme pourra supporter cette angoisse de se savoir si près de l'anéantissement et comment pourront subsister les valeurs universelles de l'esprit.

14. En dépit d'un panorama aussi sombre, la délégation bolivienne est d'avis que l'Organisation internationale peut et doit, par son influence décisive, empêcher de nouvelles frictions et mésententes qui rendraient imminent le déchaînement de la dernière des grandes guerres, et qu'elle doit pour cela rappeler aux grandes puissances leurs devoirs et leurs responsabilités.

15. L'Organisation internationale, en dépit des critiques injustement sévères bien souvent, que l'on adresse à son efficacité au cours des diverses crises qui ont surgi depuis sa création, a déjà, dans son domaine essentiel: éviter la guerre, favoriser et renforcer la paix, accompli une tâche admirable dans la mesure où ses pouvoirs et ses ressources le lui permettent. Nous sommes certains que l'Organisation saura agir avec fermeté comme par le passé et que, sous ses auspices et sa protection, on aboutira à une négociation complète et efficace.

16. Il est indispensable de mettre fin à la course aux armements, non seulement en raison de ses dangers, mais encore en raison du gaspillage qu'elle entraîne; si les énormes ressources qu'elle consomme servaient plutôt à encourager la production et à favoriser le progrès dans la paix, le monde disposerait sans aucun doute d'avantages immenses pour atténuer les terribles inégalités que l'on constate actuellement dans le développement des peuples. A la dixième session de l'Assemblée générale, la délégation bolivienne avait souligné la nécessité de ralentir la course aux armements dans les pays insuffisamment développés. J'estime que cette proposition n'a rien perdu de son actualité; au contraire, il faudrait donner à ses motifs et ses buts une portée universelle.

17. Les récents exploits de l'homme dans l'espace qu'il commence à dominer ont suscité, en même temps qu'une grande admiration, une nouvelle évaluation des possibilités scientifiques de l'être humain. Cela implique néanmoins qu'il faut mettre au point, dans le plus bref délai, un régime normatif pour

l'usage pacifique de cette nouvelle conquête. Cet aspect de la question offre aux grandes puissances, auteurs de ces progrès dont s'enorgueillit l'humanité, l'heureuse occasion de parvenir à une entente constructive, loin des tensions géographiques de la "guerre froide". Il faut pour cela, de l'avis de la délégation bolivienne, que l'Assemblée générale fasse preuve de fermeté pour atteindre, avant le délai fixé, les buts de la résolution [1472 B (XIV)], qu'elle a adoptée à ce sujet lors de sa quatorzième session.

18. La Bolivie défend et défendra le principe de l'autodétermination des peuples, où elle voit la manifestation du libre exercice de la volonté majoritaire. Le caractère universel de ce principe, qui a, pour les peuples, la même importance que la liberté pour la personne humaine, nous amène à déclarer de façon très catégorique que nous partageons l'inquiétude générale à l'égard de la situation du peuple allemand, et notamment au sujet de Berlin, qui constitue à l'heure actuelle un des points les plus délicats de la crise que nous traversons. La Bolivie, conformément à sa tradition, estime que le seul moyen de résoudre à la fois le problème lui-même et la crise qui résulte du statut litigieux de Berlin est de permettre en ce cas l'application intégrale et absolue du principe de l'autodétermination.

19. C'est avec un véritable plaisir que mon pays accueille de nouveaux Etats indépendants dans la communauté internationale: en exprimant ses félicitations aux nations nouvelles, et en particulier au Sierra Leone, qui vient d'entrer dans l'Organisation, il tient à préciser l'immense importance que cette entrée revêt aux yeux de ceux qui, poursuivant leurs efforts de libération, luttent encore dans le monde.

20. Au cours de ses interventions, tout au long de l'histoire de l'Organisation des Nations Unies, la Bolivie a toujours appuyé fermement toute attitude et toute manifestation de caractère anticolonialiste. Notre tradition historique, la gloire de notre lutte sanglante et prolongée pour l'indépendance nationale nous prescrivent cette conduite.

21. L'attitude de la Bolivie au Conseil de tutelle s'est toujours inspirée de cette conception. Nous n'avons épargné aucun effort pour nous acquitter de la noble tâche confiée à ce conseil par l'Organisation. Aux côtés des représentants du Dahomey, de la Finlande, de la Malaisie et du Soudan, le représentant de mon pays, qui a eu l'honneur de présider le Sous-Comité spécial expressément constitué par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité pour étudier la situation de l'Angola, a tenté de persuader le Gouvernement portugais de coopérer avec les Nations Unies à l'étude de ce problème, puis à la solution. Les objections faites par le Gouvernement portugais ont malheureusement empêché cet organisme international de s'acquitter pleinement de son mandat.

22. Avec la même conviction qui nous anime contre la survivance de toute forme de colonialisme archaïque, nous nous opposerons à toute forme de néo-colonialisme.

23. Partie intégrante du système régional auquel elle se rattache, la Bolivie respectera, comme elle l'a toujours fait, les obligations qui sont les siennes dans ce domaine, dans le même esprit de coopération solidaire qui l'anime quand il s'agit d'étudier des problèmes mondiaux.

24. Cette conduite invariable s'inspire du respect fidèle des principes qui définissent l'esprit et les

fins mêmes de l'association régionale américaine. La Bolivie défend et défendra, en conséquence, le respect du principe de la non-intervention dans ce qui ne relève que de la souveraineté des Etats: agir différemment serait nier l'indépendance des peuples.

25. Depuis 1952, mon pays a entrepris une grande tâche de développement. Etant donné cependant le caractère récent de son économie monoproduit, ce processus ne s'est pas déroulé jusqu'ici selon les plans que nous avons conçus. En outre, à plusieurs reprises, le développement s'est trouvé totalement paralysé, ce qui nous a placés quelquefois dans une situation grave. De nombreux facteurs, qui résultent surtout des fluctuations du prix de notre principal produit d'exportation sur le marché international, fluctuations surgies en marge des règlements et des opérations du Conseil international de l'étain, ont entraîné — et pourraient entraîner encore — la perte des ressources qui devraient servir à nos plans de relèvement économique dans le cadre de ce programme.

26. D'ailleurs, mon pays a besoin de quelque chose de plus que ses propres ressources, certes fort limitées, pour entreprendre l'action méthodique et constante de développement qui permettra d'atteindre le résultat positif que nous espérons. En août dernier, la Bolivie a participé à la réunion extraordinaire du Conseil économique et social de l'Organisation des Etats américains, qui a eu lieu dans la République orientale de l'Uruguay; cette réunion a donné, dans la Charte de Punta del Este, une forme concrète au programme de développement économique et de progrès social que le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique a proposé sous le nom d' "Alliance pour le progrès".

27. En Bolivie, les réformes fondamentales que prévoit ce programme sont en majeure partie déjà réalisées, notamment la réforme agraire et la réforme de l'enseignement. De plus, mon gouvernement a présenté, à cette même réunion, un "Plan national de développement économique et social", à réaliser de 1962 à 1971. Ce plan, dressé, après de longues études et des recherches laborieuses, par le Conseil national de planification de Bolivie, avec la collaboration d'un groupe consultatif, composé de représentants de la Commission économique pour l'Amérique latine, du Bureau de l'assistance technique et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, a déjà reçu la sanction, en juillet d'un décret du gouvernement de mon pays.

28. Pour donner à l'Assemblée une idée plus précise de l'importance de ce plan, je me permettrai de citer la définition que ses auteurs donnent de sa portée:

"Le présent Plan a pour but de définir certains objectifs et d'étudier la manière de les atteindre. Il s'appuie sur l'idée centrale qu'il faut d'urgence se préparer à attaquer de front toute stagnation du développement et à orienter tous les efforts en vue de surmonter définitivement les obstacles essentiels, c'est le seul moyen d'éviter que la situation actuelle ne s'aggrave et que les problèmes sociaux ne se posent avec plus d'acuité.

"On peut dire que les efforts déployés au cours des dernières années ont consisté dans une large mesure à rechercher avec angoisse la solution de problèmes immédiats, sans que l'on ait pu s'occuper des problèmes de fond. Une telle politique, imposée par les circonstances, a eu pour résultat

de paralyser le développement économique et d'anéantir l'espoir d'améliorer des conditions de vie de vastes secteurs de la population nationale. Ainsi se sont accumulés des facteurs divers, en raison desquels il ne suffit plus maintenant de se proposer des objectifs de modeste portée, soit pour corriger des défauts immédiats, soit pour obtenir quelque faible progrès, en remettant une fois encore à plus tard l'étude des problèmes essentiels.

"Pour illustrer l'immensité des tâches que nous propose le proche avenir, il suffit de mentionner que le produit national brut, qui, pendant les trois années 1950-1952 était parvenu à 110 dollars par habitant, dépassait à peine 90 dollars par personne pendant la période 1957-1959. Cette contraction du niveau moyen des revenus, coïncidait avec une période de changements sociaux d'une signification profonde, période qui a permis d'incorporer à la vie citadine de larges groupes de la population du pays; mais elle serait finalement incompatible avec le progrès social et la stabilité politique, si l'on ne prévoyait pas d'urgence une politique de développement qui offrirait la perspective d'un progrès véritablement marquant.

"D'autre part, la population bolivienne a connu et accepté les sacrifices qui résultent d'une politique sévère de stabilisation monétaire, qui a heureusement permis d'enrayer le processus effréné de l'inflation; mais il est évident que, pour cette population, la stabilisation ne saurait constituer une fin en soi, mais bien un moyen de mettre en train un processus de développement. Les fruits de cet effort de stabilisation seraient compromis si cette politique ne s'accompagnait de l'exécution d'un plan de développement qui la complète et la justifie, et offre aussi pour l'avenir un espoir d'amélioration capable de compenser les sacrifices du passé."

29. Nous reconnaissons que l'indépendance politique ne suffit pas à assurer le bonheur des peuples. Le monde n'a pas avancé de façon harmonieuse sur la voie du progrès. De grandes différences économiques, sociales, politiques, géographiques et culturelles ont élargi les fosses qui séparent les pays et les sociétés. En face de l'opulence des grandes puissances, nous voyons la misère des pays insuffisamment développés, qui, en dépit de leurs richesses potentielles et des efforts de leurs citoyens, se trouvent devant des obstacles qui paraissent infranchissables.

30. Nous croyons que, grâce à l'immense effort collectif que la Charte de Punta del Este réclame comme l'expression de la solidarité et de la coopération internationales, nous pourrions résoudre rapidement les graves problèmes auxquels nous nous heurtons.

31. Le Secrétariat de l'Organisation dont la direction est vacante par suite du décès de M. Hammarskjöld ne doit ni ne peut rester indéfiniment acéphale. Il est indispensable que l'Organisation, surtout pour le succès de son action en faveur du maintien de la paix et de la coopération internationales, agisse de toute urgence pour rendre à la situation actuelle, si difficile, un caractère normal. C'est ce qu'exige en vérité l'inquiétude que suscite une telle situation chez tous les peuples ici représentés. C'est une nécessité absolue si l'on veut assurer le fonctionnement efficace de l'Organisation tout entière.

32. Vouloir faire dépendre cette mesure ne serait-ce que d'un accord préalable sur un changement de

structure du Secrétariat reviendrait à admettre l'exercice d'une violation illicite de la part des divers Membres qui composent l'Organisation. Or, la grande majorité des pays faibles qui en font partie trouvent justement dans la Charte la défense, la protection et la garantie de leur liberté, de leur souveraineté et du droit que leurs populations ont de prétendre au progrès matériel et spirituel. Et, pour que ces attributs auxquels ils ne sauraient renoncer leur soient réellement garantis, ils peuvent invoquer les titres que leur confère l'organisation juridique de la communauté internationale, en vertu de dispositions librement consenties et solennellement souscrites à San Francisco. En définitive, il s'agit donc pour tous d'exécuter simplement les obligations stipulées, qui doivent être loyalement et fidèlement respectées.

33. Les changements que l'on juge nécessaire d'introduire dans la Charte sont autre chose. Nul ne peut s'y opposer, car il s'agit ici de suivre, ce qui est élémentaire, l'évolution des rapports humains. Toutefois, pour rester d'accord avec les conceptions que je viens de rappeler, ma délégation se permet de signaler que cela ne sera possible qu'en temps opportun, par voie d'accords librement consentis eux aussi, après avoir été mûrement étudiés. En aucun cas, cela ne saurait résulter d'une coercition, exercée à l'occasion d'une situation de crise, situation que nous devons tous empêcher avec l'énergie qu'exige l'aggravation de l'atmosphère internationale.

34. Quand le moment sera venu d'étudier et de discuter ces changements, quand les conditions seront devenues favorables, la Bolivie contribuera de bon gré à l'effort commun pour les faire adopter, en se proposant comme but ultime de renforcer encore l'autorité et le bon fonctionnement de notre organisation.

35. En ce qui concerne la composition et les attributions de ses organes principaux, nous nous laisserons, sans aucun doute, guider par le même principe; c'est-à-dire que, selon nous, ces organismes, au lieu de devenir le théâtre de la discorde au camp d'Agramant, ce qui réduirait à néant la raison d'être de l'Organisation, devraient être dotés d'une constitution qui permette un fonctionnement plus dynamique de l'Organisation. En conséquence, seul sera capable d'assurer la bonne marche de l'Organisation un secrétaire général qui ne sera pas dépouillé de son pouvoir exécutif et qui, dans le cadre d'une neutralité politique absolue, pourra mener à bien l'œuvre entreprise.

36. Qu'il me soit permis enfin, Monsieur le Président et Messieurs les représentants, de rappeler à tous et à chacun des éminents représentants qui siègent dans l'Assemblée la grave responsabilité que l'humanité nous a confiée. De la sagesse et de l'équité de nos discussions dépendent le destin de l'homme et la continuité de l'admirable civilisation dont nous jouissons sur notre planète.

37. M. RAPACKI (Pologne): Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous présenter mes félicitations les plus vives à l'occasion de votre élection unanime au poste de président de l'Assemblée générale des Nations Unies à sa seizième session. Votre élection est un succès pour votre pays, la Tunisie, dont le sort a intéressé vivement mon pays, particulièrement au cours des derniers mois. Je vous souhaite beaucoup de succès dans votre travail.

38. Si nous voulions remonter à la quatorzième session, celle que l'on a appelée "session de la paix",

il pourrait nous sembler avoir vécu deux années de désillusions et de régression.

39. Nous autres, Polonais, nous ne nous laissons pas gagner par cette impression. Non, ces années n'ont pas été une période de régression, mais plutôt des années de difficultés engendrées par le progrès.

40. En effet, nous avons assisté à l'accroissement des forces de coexistence pacifique, des forces socialistes et des forces anticolonialistes et au développement dans le monde entier du mouvement des masses en faveur de la paix.

41. Partout dans le monde, on est devenu de plus en plus conscient du fait qu'une guerre nucléaire serait un désastre pour toutes les nations, pour toutes les classes sociales, pour chaque famille et pour chaque homme.

42. Peu nombreux sont, je crois, même dans les milieux occidentaux responsables, ceux qui tendraient sciemment à la guerre nucléaire. Mais ceux qui ne veulent pas d'une telle guerre n'œuvrent pas tous contre elle. Puissants sont encore ceux qui, en réalité, même s'ils ne veulent pas de guerre atomique, en augmentent le danger. L'aveuglement anti-communiste, les intérêts colonialistes, les aspirations à l'hégémonie, les intérêts liés aux armements, tous ces éléments jouent en faveur de la course aux armements, de la tension, de la guerre froide, de la politique aventurière, de l'intervention et des guerres locales et, par conséquent, en faveur d'une conflagration atomique mondiale.

43. Cependant, la question de la coexistence pacifique entre dans sa phase décisive; à l'ordre du jour se posent des questions telles que le problème allemand, l'abolition définitive du colonialisme, le désarmement général et complet. La contradiction entre le bon sens, l'intérêt suprême universel de la paix et le jeu des égoïsmes aveugles devient de plus en plus aiguë. Le choix s'impose à l'Occident.

44. Prêts à discuter et à rechercher des solutions réciproquement avantageuses, les Etats socialistes vont à la rencontre de ceux qui choisissent l'action en faveur de la paix, mais s'opposent résolument à ceux qui choisissent l'action en direction de la guerre.

45. Il s'agit de procéder au plus grand bouleversement qu'on ait jamais vu dans l'histoire de l'humanité: à l'élimination de la guerre. Nul ne peut encore imaginer les changements que cela entraînera dans les relations du monde, dans le mode de vie et dans la façon de penser des hommes. Il serait utopique de croire qu'un tel bouleversement pourra s'effectuer sans lutte, sans crise, sans danger.

46. Le centre de la tension dangereuse actuelle est une fois de plus le problème allemand. Le principal responsable en est l'impérialisme allemand. Mais le fait que cet impérialisme ait réapparu, qu'il ait tenté d'obtenir l'hégémonie en Europe occidentale, qu'il soit devenu une force dangereuse pour la paix mondiale, nous le devons à la politique des positions de force, politique aveuglée par l'anticommunisme et élevée par les gouvernements américains précédents au rang de formule officielle.

47. L'impérialisme allemand devait être une carte de l'OTAN dans le jeu de celui-ci contre le camp socialiste. Cependant, pas à pas, c'est l'OTAN qui devient de plus en plus une carte dans le jeu de l'impérialisme allemand.

48. Les éléments fondamentaux de la politique allemande des puissances occidentales, telle qu'elle s'est formée dans le passé et telle qu'elle se poursuit, sont le réarmement de la République fédérale allemande, la non-reconnaissance de la République démocratique allemande et le fait de se dérober à la reconnaissance du caractère définitif des frontières orientales de l'Allemagne. En réalité, c'est un programme de reconstruction et de mobilisation des forces agressives du militarisme allemand contre les Etats socialistes.

49. C'est une politique tendant à encourager les forces revanchardes de Bonn à chercher à annexer la République démocratique allemande, le premier Etat allemand qui ait éliminé, dans cette partie de l'Allemagne, les forces agressives, qui ait renoncé aux revendications territoriales à l'égard de ses voisins, et qui adopte envers eux une politique de paix et d'amitié. C'est une politique encourageant les revanchards allemands dans un nouveau Drang nach Osten.

50. L'agression et l'occupation hitlériennes ont coûté à la Pologne 6 millions de victimes, 6 millions d'hommes, de femmes et d'enfants tués, fusillés, torturés, asphyxiés dans les chambres à gaz.

51. L'Union soviétique, la Pologne, la Yougoslavie, la Tchécoslovaquie et d'autres pays situés à l'est de l'Allemagne ont perdu plus de 30 millions de vies humaines.

52. Que personne ne se fasse d'illusions. Qu'on ne croie pas que les Etats socialistes resteront les bras croisés face à la politique de préparation d'une nouvelle agression et d'une nouvelle guerre. Nous ne défendons pas que nous-mêmes. Nous défendons également la sécurité et la paix des nations de l'Europe occidentale, qui ont subi, elles aussi, des pertes douloureuses au cours de la dernière guerre, de même que nous défendons l'existence de la nation allemande elle-même.

53. C'est pourquoi nous ne sommes pas isolés. La politique de reconstruction et de mobilisation des forces de l'impérialisme allemand n'est appuyée par aucune nation. Ce n'est plus un secret pour personne qu'en dehors du Gouvernement de la République fédérale allemande, les gouvernements occidentaux éprouvent déjà de sérieuses appréhensions à l'égard de cette politique. Si malgré cela, elle est toujours opiniâtrement défendue et réalisée, c'est pour le roi de Prusse. Il y a là une preuve patente de la mesure dans laquelle les Etats atlantiques ont été entraînés dans le cercle vicieux qu'ils ont eux-mêmes créé.

54. Les avertissements de notre part n'ont pourtant pas manqué. Depuis des années, nous proposons une autre solution. Les Etats socialistes se prononcent depuis longtemps pour la discussion du problème allemand au sommet. Ce n'est pratiquement que dans l'intérêt du chancelier Adenauer que les puissances occidentales ont rejeté cette idée.

55. En 1957, la Pologne a soumis une proposition tendant à "désatomiser" une zone en Europe centrale. On l'a rejetée sans discussion.

56. Après s'être concertée avec la République démocratique allemande, la Pologne, la Tchécoslovaquie et les autres Etats socialistes, l'Union soviétique a

1/ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, douzième session, Séances plénières, 697ème séance, par. 136.

proposé, à la fin de l'année 1958, la conclusion d'un traité de paix qui tournerait enfin la page de la seconde guerre mondiale et établirait les bases d'une solution pacifique définitive du problème allemand. Là encore, on s'est heurté à un refus.

57. Il a donc fallu éliminer au moins celui des éléments de la politique de la République fédérale allemande et de l'OTAN à l'égard du problème allemand qui constituait la menace la plus directe pour la paix. Il s'agit de Berlin-Ouest qui est devenu l'instrument principal de sabotage et de préparation graduelle de l'annexion de la République démocratique allemande, ainsi que le centre d'une provocation possible à l'échelle mondiale.

58. Près de trois ans se sont écoulés depuis qu'a été faite la proposition relative à Berlin. Entretiens, l'armée de la République fédérale allemande est devenue la plus forte d'Europe occidentale. Elle a été équipée de fusées; on lui accorde des terrains de manœuvres en Europe occidentale; on la prépare au maniement des armes nucléaires. La propagande de revendications territoriales de la République fédérale allemande envers la Pologne est devenue de plus en plus provocante. Le sabotage de la République démocratique allemande, surtout par Berlin-Ouest, a atteint des proportions inquiétantes.

59. Les événements survenus aux printemps de 1960 et de 1961 ont mis en évidence le danger d'une provocation de la part des milieux militaristes occidentaux.

60. Le problème de Berlin et celui de l'Allemagne approchent de leur point critique.

61. La question de Berlin doit être résolue et elle le sera. Nous voudrions qu'elle le soit d'un commun accord et de manière à créer le point de départ d'une évolution nouvelle en Europe dans le sens de la détente, de la sécurité, de la coexistence pacifique. Nous voudrions que la crise actuelle de Berlin soit la dernière sur le fond du problème allemand.

62. La délégation polonaise est d'avis qu'il est possible de résoudre la question de Berlin-Ouest sur la base de nouveaux principes qui remplaceraient le statut d'occupation et qui prendraient en considération les droits et les intérêts de la population ainsi que ceux de tous les Etats. Si les puissances occidentales ont réellement à cœur la liberté des habitants de Berlin-Ouest, il est difficile de comprendre pourquoi la proposition tendant à faire de Berlin-Ouest une ville libre se heurte à une telle opposition.

63. La solution de la question de Berlin peut satisfaire les deux parties si nous éliminons en même temps la menace principale à la paix en Europe.

64. Il est donc indispensable d'assurer le respect des droits souverains de la République démocratique allemande. La non-reconnaissance du fait évident que la République démocratique allemande existe ne peut être interprétée que comme un appui des plans relatifs à son annexion.

65. La reconnaissance du caractère définitif des frontières allemandes existantes est dans l'intérêt vital de la paix en Europe. Les espoirs irréels — mais dangereux — des revanchards de toute espèce doivent être définitivement dissipés. Il est indispensable d'arrêter, dans cette partie de l'Europe, la course aux armements et surtout aux armements nucléaires et aux fusées. La Pologne maintient ses propositions de zone désatomisée, ainsi que les possibilités prévues dans notre plan de limiter les autres armements

sur le territoire des deux Etats allemands, de la Pologne et de la Tchécoslovaquie. Nous voudrions que ces problèmes fondamentaux soient résolus sur la base d'un traité de paix avec les deux Etats allemands.

66. Si l'on veut assurer la paix à l'Europe, ces problèmes doivent être résolus d'une façon ou d'une autre.

67. Quant à la question du traité de paix, je voudrais rappeler l'attitude résolue du Gouvernement polonais, qui a fait savoir qu'au cas où les puissances occidentales refuseraient de signer un traité de paix, nous, et les autres Etats qui jugeront bon de le faire, le signerons avec la République démocratique allemande, ce qui aura des conséquences pratiques sérieuses.

68. Nous saluons avec satisfaction le fait que des contacts ont été établis entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, au sujet de la crise actuelle.

69. La Pologne a toujours été d'avis qu'en réponse à la disposition du Gouvernement soviétique les puissances occidentales auraient dû à leur tour se déclarer le plus tôt possible prêtes aux négociations. Nous regrettons qu'elles ne l'aient pas fait plus tôt.

70. De plus en plus souvent, nous entendons Bonn parler du droit de la nation allemande à disposer d'elle-même. Le droit à l'autodétermination est un droit sacré de chaque nation. Et c'est pourquoi l'on ne peut permettre l'emploi injustifié du mot "autodétermination" à des fins contraires à l'essence de cette notion. Cependant, même du haut de cette tribune, on abuse de la notion d'autodétermination. On le fait, par exemple, pour défendre le régime colonial en Irian occidental. Le droit de la nation allemande à disposer d'elle-même, tel que l'entend Bonn, constitue un abus semblable. Cette version a pour but de justifier l'expansion impérialiste.

71. Cette conception n'est cependant pas nouvelle. C'est au nom du droit des Allemands à disposer de leur propre sort que Hitler organisait ses fameux plébiscites. Le droit à l'autodétermination devait justifier l'annexion hitlérienne de l'Autriche. C'est au nom du droit à l'autodétermination que les colonnes hitlériennes sont entrées en Tchécoslovaquie et ont envahi la Pologne.

72. Nous n'accepterons jamais une telle version du droit à l'autodétermination. Et il n'est aucun droit au monde qui puisse justifier les préparatifs à une nouvelle agression et à une nouvelle guerre.

73. Le second problème qui ne cesse d'engendrer de nouveaux conflits, des crises et des guerres locales, et qui fait peser sur le monde entier la menace de la guerre, c'est le colonialisme.

74. L'abolition du colonialisme n'a jamais été l'affaire exclusive des peuples dépendants. Elle était et elle reste l'affaire commune de toutes les forces de libération nationale et sociale. Ce n'est que grâce à ce fait que le système colonial se désintègre.

75. L'abolition définitive du colonialisme et de ses conséquences est aujourd'hui intégralement liée à la lutte pour la coexistence pacifique. Les Etats socialistes le comprennent ainsi. C'était l'idée dominante à Bandoung^{2/} où l'on a proclamé les 10 principes de la coexistence pacifique. C'est elle encore

^{2/} Conférence des pays d'Afrique et d'Asie, réunie du 18 au 24 avril 1955.

qui a réuni à Belgrade 3/ 25 Etats différant entre eux à de nombreux égards et qui leur a dicté des résolutions communes. La Pologne a salué avec sympathie et appréciation cette conférence et ses résultats, malgré telle ou telle autre différence d'opinion.

76. A sa quinzième session, l'Assemblée générale a abordé, grâce à l'initiative de l'Union soviétique, le problème de l'abolition définitive du colonialisme. Sur la proposition de 43 Etats d'Asie et d'Afrique, l'Assemblée a adopté avec une écrasante majorité une Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [résolution 1514 (XV)].

77. Mais les colonisateurs ne renoncent ni au Mozambique, ni à la Guinée portugaise, ni à l'Irian occidental, ni à la Rhodésie, ni au Kenya, ni à l'Ouganda, ni aux territoires encore dépendants du Proche-Orient, ni aux îles du Pacifique. Ils ne reculent devant rien au Congo. Ils mènent encore une guerre sanglante et sans issue en Algérie et il n'y a pas longtemps que le sang coulait à Bizerte. Aux aspirations à la libération de la nation angolaise, les colonialistes répondent par une guerre d'extermination.

78. Tous les Etats responsables de ces faits sont des membres de l'OTAN. Ils profitent tous, dans une plus ou moins large mesure, de l'aide et de la solidarité de cette alliance. Et voilà comment sont reliées entre elles toutes les affaires de ce monde! L'Assemblée générale devrait, une fois de plus, condamner d'une façon plus catégorique encore les guerres et les interventions coloniales. On devrait fixer un proche délai pour l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Le mémorandum de l'Union soviétique [A/4889] relatif à l'application de la déclaration mentionnée ci-dessus comprend des propositions qui devraient, de l'avis de la délégation polonaise, servir de base à des résolutions de l'Assemblée générale dans ce domaine.

79. Défendre le colonialisme du haut de cette tribune est chose difficile et ingrate. C'est pourquoi il était plus aisé d'avoir recours à des méthodes que je ne voudrais pas qualifier. D'où les fantaisies sur le prétendu colonialisme communiste basées, je pense, sur un manque de respect pour le niveau intellectuel des auditeurs. J'ai, quant à moi, trop d'estime pour cet auditoire pour entrer dans une discussion de fond sur des arguments de ce genre. Le but de ces fantaisies n'est que trop clair. Il s'agit de semer la confusion et la discorde dans les rangs des forces anticolonialistes.

80. Mais il y a là autre chose encore. On y trouve, en effet, un écho de ce que l'on appelle la "politique de libération", qui constitue l'un des éléments principaux de la politique fondée sur des positions de force. Cette politique désormais discréditée est encore dangereuse pour la paix. Et pourtant, il était possible de se rendre compte, même tout récemment, sur quels faux calculs repose cette politique de "libération" de ceux qui sont libres, et quels préjudices elle cause.

81. Le développement de la coopération économique internationale devient un facteur de plus en plus important pour la coexistence pacifique et revêt une importance particulière pour les nations libérées de la dépendance coloniale.

82. L'élimination des disproportions dans l'économie mondiale est non seulement une exigence impérieuse de la justice, mais aussi une nécessité engendrée par les besoins du développement de l'économie mondiale tout entière.

83. Pour y arriver, il faut premièrement ne pas y faire obstacle. A ce propos, je voudrais consacrer quelques mots à la question de l'intégration économique.

84. Nous ne sommes pas opposés à ceux des processus d'intégration dont le but est le développement plus rapide des forces productrices et le relèvement du niveau de vie de la population — surtout dans les pays en voie de développement — ainsi que l'extension des relations commerciales et de la coopération avec le monde entier. Ce sont là des processus utiles et progressifs. Notre opinion est différente quand il s'agit de certains processus d'intégration en Europe occidentale et surtout du Marché commun. Les bases politiques et les activités pratiques de ce groupement mènent à la limitation des échanges entre l'Est et l'Ouest et à l'approfondissement de la division de l'Europe; elles développent aussi les éléments de guerre froide dans l'économie mondiale. En même temps, le Marché commun attire dans l'orbite de son influence les anciens pays coloniaux en les obligeant à continuer de jouer leur ancien rôle de complément et de réserve pour l'économie des pays impérialistes. Ce genre d'intégration devient par conséquent un élément de la politique néocolonialiste.

85. Si donc l'on a vraiment à cœur l'essor des pays sous-développés, il faut, en second lieu, que l'aide fournie soit une aide réelle. On peut en effet donner ou prêter de fortes sommes pour développer des entreprises qui non seulement n'amélioreront pas la structure économique du pays mais la rendront plus mauvaise encore, qui non seulement ne relèveront pas le niveau de vie de la population mais même l'abaisseront éventuellement par le jeu des fluctuations de prix sur le marché mondial, qui non seulement n'atténueront pas la dépendance économique du pays mais l'augmenteront encore.

86. En outre, il n'est pas rare qu'une telle aide soit liée à des conditions politiques et militaires supplémentaires. Une aide réelle doit cependant contribuer à la modernisation de la structure économique du pays, à son industrialisation et à la consolidation de son indépendance. Une telle orientation de l'aide peut être assurée par une attitude appropriée des nations intéressées, par le développement de leurs relations avec tous les pays, ainsi que par la compétition pacifique.

87. Troisièmement, il faut que l'aide accordée aux pays en voie de développement soit aussi large que possible. Mais on ne peut guère faire davantage dans ce domaine aussi longtemps que pèsera sur l'économie des pays développés le fardeau de la course aux armements. La solution, c'est le désarmement général et complet.

88. Il y a enfin une quatrième et décisive condition à remplir si l'on veut rattraper le retard économique et mettre le mieux à profit l'aide extérieure aux pays sous-développés: c'est la mise en œuvre par les nations intéressées elles-mêmes de principes et de méthodes d'action qui leur permettront de mettre en valeur leurs propres ressources et de décider elles-mêmes de l'orientation à donner au développement du pays dans l'intérêt de toute la nation. Je ne

3/ Conférence des pays non alignés, réunie du 1er au 6 septembre 1961.

m'attarderai pas sur cette question car il appartient aux intéressés eux-mêmes de la résoudre.

89. C'est ainsi que la question de l'indépendance complète et celle de l'essor rapide des pays en voie de développement sont, dans tous leurs aspects, liées aux problèmes fondamentaux de la lutte pour la coexistence pacifique.

90. J'en viens au troisième problème clef des relations internationales, c'est-à-dire à la question du désarmement. L'analyse du rapport des forces dans le monde contemporain mène à la conclusion qu'il est déjà possible d'éviter la guerre. Mais il ne cesse de rappeler que celle-ci reste toujours possible. La tâche historique des générations présentes est de la rendre impossible, c'est-à-dire de réaliser le désarmement général et complet.

91. L'idée du désarmement général et complet gagne rapidement du terrain. Quant aux travaux concrets, ils n'avancent presque pas. La délégation polonaise se réjouit de ce que l'Union soviétique et les Etats-Unis soient convenus des principes à suivre au cours des futures négociations sur le désarmement [A/4879]. Les positions se sont rapprochées sur certains points essentiels.

92. Cependant, on n'a pas éliminé la contradiction fondamentale qui se résume en la question suivante: faut-il adopter le contrôle des armements ou bien le contrôle du désarmement? La position de la Pologne, à cet égard, a été présentée en détail et expliquée à la quinzième session de l'Assemblée générale dans l'intervention de Wladyslaw Gomulka [874ème séance]. Le contrôle des armements est inacceptable ne serait-ce que parce qu'aucune puissance ne peut accepter de dévoiler son système de défense. Il y a autre chose: le contrôle des armements modernes d'action éclair et d'extermination massive non seulement ne saurait empêcher une guerre préventive ni une attaque par surprise mais bien au contraire il en augmenterait le danger. Il accélérerait la course aux armements modernes au lieu de la freiner.

93. Aussi longtemps qu'existera le danger que les moyens d'extermination massive seront employés, le dilemme: contrôle du désarmement ou bien contrôle des armements se résumera, au fond, à l'alternative suivante: le désarmement et la sécurité, ou bien les armements accélérés et la menace grandissante.

94. A cette divergence d'opinions en est liée une autre. Nous considérons que l'on devrait éliminer, dès la première étape du désarmement, la possibilité de faire usage de l'arme de destruction massive. Cette mesure créerait une nouvelle situation qui rendrait les autres problèmes du désarmement, et parmi eux celui du contrôle, beaucoup plus faciles à résoudre. La tendance opposée — celle de remettre l'élimination des armements les plus modernes à la fin du processus de désarmement — donne des effets opposés et risque dans la pratique, de transformer le désarmement en une modernisation des armées. Une première analyse du plan américain de désarmement montre déjà qu'il recèle précisément ce danger. L'élimination, dès la première étape, des armes les plus terribles rapprocherait en même temps l'arrêt définitif des essais d'armes nucléaires.

95. La délégation polonaise s'est déjà prononcée sur ce point et fera connaître, au moment opportun, son opinion d'une manière plus détaillée. On pourrait dire brièvement ceci: aussi longtemps que durera la course aux armements et surtout aux armements

nucléaires, aussi longtemps qu'augmenteront la tension internationale et la menace à la sécurité des nations, l'arrêt durable des essais d'armes nucléaires ne sera pas chose réelle. On ne peut pas examiner avec réalisme la question des essais si on la sépare de celle du désarmement général et complet.

96. La Pologne s'est prononcée et se prononce en faveur de mesures tendant à freiner le plus tôt possible la course aux armements. Ce qui importe, c'est que les efforts déployés dans ce sens soient réels, qu'ils renforcent effectivement la sécurité au lieu d'en donner l'illusion dangereuse que les mesures prises facilitent enfin le désarmement général et complet et non qu'elles le remplacent. Le mémorandum soviétique du 26 septembre 1961 [A/4892] propose précisément un ensemble de mesures de cette sorte.

97. En déclarant que la délégation polonaise appuie ces propositions, je voudrais une fois de plus attirer l'attention sur l'initiative du Gouvernement de la République populaire de Pologne en vue de créer une zone désatomisée en Europe centrale, proposition formulée à cette même tribune le 2 octobre 1957⁴ et précisée dans le mémorandum polonais du 14 février 1958 communiqué aux gouvernements intéressés, ainsi que dans les documents et déclarations ultérieurs.

98. Outre l'influence directe et sérieuse qu'elle aurait sur la situation en Europe, la réalisation d'une telle zone pourrait faciliter les négociations sur le désarmement général et complet. Elle pourrait aussi les enrichir d'une expérience pratique dans le domaine du contrôle.

99. La Pologne accueillerait chaleureusement la création de zones désatomisées dans d'autres parties de l'Europe et du monde. Nous appuyons les propositions qui ont déjà été faites à cet égard par la Roumanie, la République populaire de Chine et le Ghana.

100. Nous continuerons à prendre une part active aux efforts capables de faciliter et d'accélérer la réalisation de la tâche principale qui est la mise en œuvre du désarmement général et complet.

101. L'humanité est actuellement plus divisée que jamais, mais elle est en même temps, plus que jamais, liée par l'intérêt commun suprême qui est d'éviter la guerre nucléaire et de sauvegarder la paix. Voilà ce qui devrait déterminer le point de départ, l'orientation, les méthodes d'action et la structure de l'Organisation des Nations Unies. Celle-ci doit prendre comme point de départ ce qui unit les nations et non ce qui les divise, ce qui décide de leur avenir.

102. Sur cette plate-forme, l'Organisation des Nations Unies doit réunir tous les Etats. L'absence de la République populaire de Chine est ici la lacune la plus grande. Elle jette le discrédit sur les Nations Unies et les paralyse. Rien ne saurait expliquer la présence de ces messieurs de Taiwan. En effet, ils n'arrivent même plus à bien représenter les Etats-Unis. Quant à leurs interventions au nom de la Chine, elles donnent l'impression que le surréalisme occupe dans notre organisation la place qui devrait échoir au réalisme. Les droits qui reviennent à la République populaire de Chine doivent lui être restitués le plus tôt possible à la seizième session.

⁴ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, douzième session, Séances plénières, 697ème séance, par. 136.

103. Nous aurions voulu également saluer parmi nous les représentants de la noble, courageuse et bienveillante nation mongole.

104. L'Organisation des Nations Unies doit devenir réellement une organisation universelle.

105. Pour que l'aspiration universelle à la paix soit réalisée, il est nécessaire de trouver une solution pratique aux principaux problèmes internationaux: l'abolition de la dépendance coloniale, le développement de la coopération internationale économique, scientifique et culturelle et la mise en œuvre du désarmement général et complet.

106. Il importe de donner aux activités de l'Organisation des Nations Unies une orientation allant de l'objectif commun de consolidation de la paix aux mesures concrètes de mise en œuvre.

107. Ce sont les forces réelles qui décident en matière de relations internationales, et ces forces sont constituées selon les trois principaux groupements mondiaux. Dans ces conditions, les tentatives pour imposer à l'un de ces groupements, avec l'aide de l'Organisation des Nations Unies, l'acceptation d'une solution importante quelconque, sont néfastes et pour la cause donnée et pour l'Organisation des Nations Unies.

108. L'Organisation des Nations Unies peut devenir l'instrument susceptible de rapprocher les positions des forces décisives du monde sur les questions d'une importance cruciale. C'est tout, mais c'est beaucoup en vérité.

109. C'est de là que découlent les conclusions se rapportant à la structure et à l'Organisation des Nations Unies. Ces conclusions ont été présentées à la quinzième session de l'Assemblée générale par le Premier Ministre de l'Union soviétique M. Khrouchtchev [869ème séance, par. 275 à 285], et la Pologne les appuie sans réserve.

110. Nous savons qu'il est des puissances auxquelles ces conclusions ne plaisent pas, tout simplement parce qu'elles ramènent à de justes proportions leur influence au sein de l'Organisation. Il est difficile de discuter de cette position, car elle se fonde sur des prémisses qui ne sont acceptables ni pour les Etats socialistes, ni pour aucun autre Etat qui ne veut pas voir en l'Organisation des Nations Unies l'instrument de l'une quelconque des parties.

111. Mais nous savons de même qu'il existe des personnes et des milieux qui voient l'Organisation des Nations Unies sous forme à la fois de parlement et de gouvernement mondiaux, adoptant et mettant en œuvre des résolutions par l'intermédiaire d'un Secrétariat supranational. Ce sont là des ambitions irréelles et nuisibles. Si l'Organisation des Nations Unies suivait cette voie, se détournant de ses tâches effectives les plus importantes, elle se trouverait en dehors du courant de la vie, perdrait toute son importance et serait réellement frappée de paralysie. L'échec d'une telle conception de l'Organisation des Nations Unies dans sa confrontation avec la réalité, telle est la toile de fond du drame humain de Dag Hammarskjöld.

112. Un fait cependant suscite l'optimisme: c'est que, plus les contradictions du monde d'aujourd'hui divisé et déchiré apparaissent nettement, plus les nations s'unissent dans un désir de paix. Cet optimisme sera justifié si le désir de paix se traduit par une action en faveur de la coexistence pacifique.

113. Toute la politique intérieure et extérieure de la Pologne sert cette cause. Mon pays vit, travaille et développe ses activités avec la conviction que la volonté persévérante de paix et le bon sens l'emporteront sur les égoïsmes étroits et aveugles, auxquels d'ailleurs l'histoire ne donnera satisfaction d'aucune manière.

M. Ortiz Martin (Costa Rica), vice-président, prend la présidence.

114. M. AUBAME (Gabon): La République gabonaise désire rendre par ma voix un suprême hommage à M. Dag Hammarskjöld, tombé sur notre terre d'Afrique pour que soit sauvée l'indépendance d'un pays africain, pour que vive libre une république libre. Que l'exemple de cette vie consacrée à l'union des peuples, au bonheur de l'humanité, et que cette mort sur un champ de bataille où s'affrontent encore les forces d'oppression du passé et les forces invincibles de la libération, soient un exemple toujours présent à nos mémoires. A sa famille, à celles de ses collaborateurs disparus à ses côtés, le Président de la République gabonaise Léon Mba, le gouvernement et le peuple gabonais adressent leurs sentiments émus et attristés.

115. Je veux dire maintenant la fierté, pour nous Africains, de voir nos débats dirigés par le président Mengi Slim. En effet, il symbolise cette sage politique de décolonisation dans l'amitié qui, depuis l'entrevue de Carthage^{5/}, est un exemple de ce que peuvent la bonne foi et la volonté d'entente et de paix. Et nous n'oublions pas qu'en 1960, lors de l'admission du Gabon, au sein de l'Organisation des Nations Unies, la Tunisie a été parmi les pays qui ont su nous entourer de leur chaleureuse amitié.

116. Enfin, je salue avec joie l'entrée d'un nouvel Etat africain à l'Organisation des Nations Unies, la République du Sierra Leone.

117. Après ces hommages de tristesse et d'espoir, je me permettrai d'évoquer, au nom de mon pays, les grands problèmes de l'heure.

118. Il se peut que jamais encore notre assemblée n'ait été mise en présence d'une situation plus angoissante, car c'est l'avenir de l'humanité, la vie de millions d'êtres humains qui sont l'enjeu terrible de la course insensée aux armements de plus en plus meurtriers. Le génie de l'homme qui devrait être tout entier consacré à la lutte contre la misère, l'ignorance et la douleur, découvre des instruments de mort qui mettent en péril l'existence même de la planète. Aucune nation, grande ou petite, quel que soit le bloc auquel elle appartienne, quelle que soit son idéologie politique, ne serait épargnée par un conflit qui deviendrait instantanément mondial. C'est pourquoi nous estimons — et en disant nous, je crois exprimer ici la volonté de tous les pays d'Afrique — que la première tâche de l'Organisation des Nations Unies doit être d'assurer un désarmement progressif, contrôlé, équitable des puissances qui possèdent la force de frappe nucléaire. Ce désarmement, comme l'a souligné M. le président Kennedy [1013ème séance], doit d'ailleurs s'étendre aussi à tous les instruments classiques de destruction.

119. Nous avons la ferme conviction que les petites nations éprises de paix et qui ont besoin d'entente internationale pour construire leurs économies, édu-

^{5/} Entrevue du 31 juillet 1954 entre le Bey de Tunisie et, pour la France: M. Mendès-France, président du Conseil, et le maréchal Juin.

quer leurs populations avides d'apprendre, bâtir des écoles, des hôpitaux et des logements sains, équiper leurs industries naissantes, lutter contre la maladie, achever enfin leur libération totale, ces petites nations peuvent apporter à la lutte pour la paix une contribution décisive.

120. Si elles sont petites par le nombre de leurs habitants ou par l'étendue de leur territoire, elles peuvent être grandes par la valeur morale de leurs nationaux et par la noblesse de leurs sentiments de solidarité internationale. Un pays comme le Gabon, qui n'envisage pas qu'une seule nation représentée ici ne soit pas son amie, qui reste certes fortement attachée aux principes de liberté mais qui sait admettre toute position divergente, ne peut-il pas apporter sa pierre à la construction d'un monde libéré de la peur? Car quel est le problème si angoissant soit-il qui ne peut trouver sa solution au cours d'un large débat dans ce temple de la paix? Il faut que le droit des petites nations à la vie soit garanti; tout homme, quels que soient sa race, la couleur de sa peau, son idéal politique ou religieux, a le droit de vivre. C'est en y associant plus étroitement les jeunes peuples, qui représentent aujourd'hui presque la moitié des membres de cette assemblée, que les grandes puissances pourront peut-être mener à bien ce large programme de désarmement intégral qui demeure le but suprême à atteindre.

121. La menace la plus sérieuse aujourd'hui nous vient de Berlin. Ce danger découle du fait que les deux blocs se trouvent face à face, dans une Allemagne coupée en deux, et qu'un geste maladroit, un ordre mal interprété, un mouvement d'impatience ou de crainte, peuvent déclencher un conflit mondial. Nous sommes obligés de constater, non sans regrets, que la division de l'Allemagne est une réalité brutale dont il faut tenir compte. Mais dans l'intérêt de la paix, nous pensons que le peuple allemand doit, dans un avenir aussi proche que possible, pouvoir faire entendre sa voix dans une libre consultation.

122. Il y a plus de 40 ans, un grand idéaliste, le président Wilson, et un grand homme d'Etat français, Georges Clemenceau, déclaraient solennellement devant un monde qui avait enfin retrouvé la paix, que le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes devait être à la base de toute construction nationale. Ce droit des peuples qui est, dans le domaine international, la projection agrandie des droits de l'homme, devrait inspirer les chefs d'Etat à trouver une solution pacifique au problème de Berlin.

123. Ne peut-on concevoir, sous le drapeau des Nations Unies, une première zone qui n'engloberait pas seulement Berlin-Ouest, mais la totalité de la ville et d'où les troupes en présence seraient évacuées? Toute solution basée sur la bonne foi et sur l'accord des parties en présence doit être examinée avec la ferme volonté de mettre un terme à l'angoisse universelle.

124. L'Assemblée générale des Nations Unies pourrait suggérer aux parties en présence l'étude d'un plan raisonnable, réalisable dans les délais les plus brefs et comportant des sacrifices mutuels, sacrifices qui sont l'indispensable et l'inévitable contrepartie de la paix retrouvée. Oui, des sacrifices seront demandés aux grandes puissances des deux blocs, mais quelle reconnaissance l'humanité ne devra-t-elle pas aux Etats qui auront permis à l'homme de se consacrer enfin à la seule réalisation de son bien-être? Il conviendrait que, sous la haute autorité des Nations

Unies, une discussion loyale entre les responsables de ce péril aboutisse à une solution, car notre organisation devrait garantir une honnête coexistence pacifique entre toutes les nations.

125. Depuis la fin de la dernière guerre, le drame de la division des Etats affecte de nombreux pays; c'est un des éléments majeurs qui entretiennent la guerre froide. Trop souvent d'ailleurs, cette division a été provoquée par l'intervention de certaines puissances. N'est-ce pas de l'extérieur que sont venus l'armement et les hommes qui ont permis au Katanga de défier l'œuvre d'unification et de relèvement entreprise par les Nations Unies au Congo? Au XXème siècle, toute révolution, toute révolte intérieure, toute répression d'un mouvement national de libération, revêt un caractère international et l'intervention ou le faux neutralisme de quelques nations ne font pas toujours pencher la balance du côté de la justice. Comment peut-on prétendre aujourd'hui localiser un conflit? Comment être sûr qu'un conflit n'affectant qu'un territoire réduit ne va pas provoquer un déchaînement mondial? Comment prétendre par exemple que la répression brutale du mouvement d'émancipation du peuple angolais n'est pas une menace constante à la paix du continent africain? L'opinion mondiale s'est émue. L'archevêque de Canterbury a déclaré: "La conscience chrétienne est horrifiée. A la violence a répondu une violence plus grande encore."

126. Or, nous savons, malgré la propagande de la presse portugaise et malgré la censure qui étouffe toute nouvelle d'Angola, que près de 100 000 noirs ont été massacrés. Contre cette population qui meurt pour la liberté de sa nation, l'armée portugaise lance des tanks; elle détruit avec des lance-flammes des villages entiers. Et que l'on ne vienne pas nous parler de l'œuvre civilisatrice du Portugal. Après plus de quatre siècles de présence en Angola, 99 p. 100 de la population est analphabète, la mortalité infantile augmente chaque année. Comment d'ailleurs les Portugais quitteraient-ils sans regret un pays où ils possèdent les quatre cinquièmes des terres cultivables et où leurs soldats, quand ils sont démobilisés, deviennent des propriétaires terriens? Il est temps de mettre un terme à cette exploitation de l'homme noir par le colon. Il n'est pas admissible que les éléments les plus valables de la population angolaise soient vendus comme des esclaves à des sociétés minières d'Afrique du Sud.

127. Le 11 décembre 1946, l'Assemblée générale des Nations Unies a condamné à l'unanimité le génocide, crime contre la loi internationale [résolution 96 (I)]. De plus, l'article II de la Convention sur la prévention et la répression du crime de génocide, adoptée par l'Assemblée générale le 9 décembre 1948 [résolution 260 (III)] dispose:

"Le génocide s'entend de l'un quelconque des actes ci-après, commis dans l'intention de détruire, en tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux, comme tel:

"a) Meurtre de membres du groupe;

"b) Atteinte grave à l'intégrité physique ou mentale de membres du groupe;

"c) Soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle;

.....

"e) Transfert forcé d'enfants du groupe à un autre groupe."

Et l'article IV de la même convention précise: "Les personnes ayant commis le génocide ... seront punies, qu'elles soient des gouvernants, des fonctionnaires ou des particuliers." L'action du Portugal en Angola, à San Tomé et-Principe, en Mozambique, en Guinée ou au Cap-Vert, est bien un crime contre l'humanité. La présence d'une délégation du Gouvernement portugais dans cette enceinte est un défi au continent africain et au monde libre. Et pourtant, les responsables portugais devraient comprendre qu'en voulant tout garder ils sont certains de tout perdre. Combien plus sage, plus intelligente, plus humaine a été l'œuvre de décolonisation entreprise par la France et la Grande-Bretagne. Le Portugal pourrait, en sachant quitter un pays qui veut être libre, conserver l'amitié d'un peuple qui s'efforcerait d'oublier, dans la joie de sa libération, le régime brutal qu'il a subi si douloureusement.

128. Parlant de la décolonisation, le président Kennedy, après avoir reconnu que ce problème est un de ceux qui sont au centre des débats de cette assemblée, a précisé, je cite:

"Dans les limites de notre responsabilité en de telles matières, mon pays se propose d'être un participant et non simplement un observateur au mouvement pacifique qui fait passer promptement les nations du statut de colonies à l'association sur une base d'égalité. Ce mouvement continu et si vigoureux de libre disposition a notre sympathie et notre appui [1013ème séance, par. 76]*."

129. Pour que le mouvement de décolonisation redévienne pacifique, nous saisissons l'occasion qui nous est donnée pour prier instamment les amis du Portugal d'intervenir de la façon la plus pressante auprès de ce pays afin que l'effusion de sang prenne fin et qu'autour d'une table ronde, Portugais et nationalistes africains fixent les modalités de l'accession à l'indépendance des territoires dits "portugais". Nous récusons les méthodes dilatoires qui consistent à transformer les colonies en provinces d'une métropole installée à plusieurs milliers de kilomètres et à refuser toutes négociations suggérées par l'extérieur, sous le prétexte fallacieux que la métropole et les "provinces africaines" forment un tout national.

130. Lorsqu'il s'agit d'un problème de la guerre et de la paix, lorsqu'il s'agit de la pérennité de l'amitié entre Européens et Africains, toutes les bonnes volontés doivent être mises en œuvre pour que le sang versé cesse de creuser le fossé qui existe déjà entre le Portugal et les nationalistes africains.

131. L'amitié entre libérés et anciens colonisateurs est d'ailleurs une règle universelle. L'Amérique latine n'a-t-elle pas de liens d'affection profonde avec l'Espagne et le Portugal? Les Etats-Unis ont-ils une plus fidèle alliée que la Grande-Bretagne? Et demain, l'Algérie, devenue indépendante grâce à l'action positive du général de Gaulle, ne sera-t-elle pas — c'est là du moins un grand espoir qu'il convient d'exprimer — aux côtés des pays du Maghreb, une amie de la France?

M. Slim (Tunisie) reprend la présidence.

132. Il est un autre problème qui doit retenir l'attention de notre assemblée et qui met en péril cette

coexistence pacifique qui nous est si chère: c'est le problème de la ségrégation raciale en Afrique du Sud. Ce pays, en effet, n'a jamais tenu le moindre compte des résolutions de l'Assemblée générale condamnant la ségrégation qui est une violation de la Charte des Nations Unies et des engagements souscrits par les Etats Membres, aux termes de l'Article 76. Ces mesures discriminatoires, qui constituent une infraction aux droits de l'homme, sont accompagnées d'actes de violence, de lourdes condamnations, d'effusions de sang. Et le 13 avril 1961, au cours de sa 981ème séance plénière, l'Assemblée générale a adopté une résolution [1598 (XV)] faisant appel au Gouvernement de l'Union Sud-Africaine pour qu'il conforme sa politique avec les obligations que lui impose notre charte. En dépit de cette résolution, l'écrasement des hommes noirs en Afrique du Sud se fait chaque jour plus brutal. Il serait funeste que notre assemblée ne prenne pas de mesures amenant l'Afrique du Sud à mettre un terme à sa politique de ségrégation; si elle n'a pas les moyens de faire régner la justice dans ce pays, qu'elle chasse de son sein la représentation du plus rétrograde des gouvernements racistes.

133. Malheureusement, c'est à cette dernière solution que nous risquons de recourir, car la ségrégation, telle qu'elle est conçue par l'Afrique du Sud, est devenue une religion aux dogmes inflexibles.

134. Le phénomène déterminant de la seconde moitié du XXème siècle est l'arrivée, sur la scène mondiale, des nations asiatiques et africaines. La France et la Grande-Bretagne ont aidé nos jeunes pays à recouvrer leur indépendance et ont permis ainsi de substituer au colonialisme désuet d'avant la dernière guerre mondiale une coopération que nous nous efforçons, quant à nous, de rendre encore plus fructueuse. Mais le processus de la décolonisation devrait être accéléré, car si la Grande-Bretagne et la France ont permis la libération de centaines de millions d'hommes et de nombreux pays autrefois sous leur domination, d'autres nations européennes continuent à ignorer la veuler morale et politique de la libération des peuples. C'est pour cela que nous pensons que l'Organisation des Nations Unies a eu raison de se saisir de ce problème, lors de la quinzième session de l'Assemblée générale. Il paraît urgent d'accélérer le processus de décolonisation dans le monde entier, élément fondamental de la paix entre les peuples. L'Organisation des Nations Unies devrait examiner chaque cas particulier pour préconiser la solution requise. Après cette phase de décolonisation politique, réalisée autant que possible par la négociation, nous pensons que l'Organisation des Nations Unies devrait lancer un vaste programme pour aider les pays décolonisés à se développer harmonieusement et à consolider leur indépendance. Nous savons qu'il existe déjà des programmes d'assistance des Nations Unies en faveur des pays sous-développés. Mais il nous paraît nécessaire qu'en plus de la simple assistance technique, un vaste fonds de développement soit créé. Ce fonds, dont la participation aux programmes de mise en valeur de nos pays devrait être déterminante, permettrait, nous en sommes sûrs, d'éviter une colonisation économique au moins aussi néfaste que la colonisation politique.

135. La situation internationale est dominée actuellement par le problème de Berlin, par la reprise des essais nucléaires, par les séquelles de la colonisation, éléments de la guerre froide dont nous avons dit plus haut qu'elle risquait de nous conduire à l'abîme.

*Version provisoire tirée de l'interprétation.

Compte tenu de leurs possibilités et de leur degré d'évolution, nous pensons que les Nations Unies ont un rôle de premier plan à jouer en préconisant les solutions efficaces qui permettront à l'humanité de revenir à un meilleur équilibre. Nous sommes heureux de constater, qu'en plus des petites nations, de grandes puissances aussi sont respectueuses des Nations Unies et veulent chercher avec nous les moyens de diminuer la tension internationale afin de parvenir à la réalisation de notre vœu: la coopération mondiale. Pour cette œuvre, l'autorité des Nations Unies doit être réelle. L'Organisation ne doit pas être paralysée au niveau de l'exécution comme elle l'est actuellement au niveau de la décision par le droit de veto. Trois Secrétaires généraux, choisis selon des critères idéologiques, armés chacun du droit de veto, sont certainement le meilleur moyen d'installer la guerre froide au sein de notre organisation. Nous estimons que le Secrétaire général doit être au-dessus des blocs et que, même si un état-major d'adjoints doit l'aider dans sa tâche, ces adjoints ne

doivent pas représenter des blocs idéologiques mais de grands ensembles géographiques. Sur ce point, l'Article 100 de la Charte est d'ailleurs fort précis: l'administration de l'ONU doit être internationale et non intergouvernementale.

136. Le président Léon Mba, président de la République gabonaise, dans le discours qu'il a prononcé le 17 août dernier, jour anniversaire de notre indépendance, soulignait avec force que le développement économique et culturel des jeunes nations ne pouvait s'effectuer dans un monde bouleversé et déchiré.

137. Pour nous réaliser complètement, nous avons besoin de la paix et de l'amitié des peuples. Telle est la conclusion que je livre à la méditation de cette assemblée afin que tous ensemble, grands et petits, transcendant les complexes, nous parvenions à réaliser cette paix qui sera notre grande contribution à l'histoire mouvementée du XXème siècle.

La séance est levée à 13 heures.